



Communiqué de presse

La Ville de Maîche adopte une stratégie vertueuse d'économie d'énergies

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Maîche a mis en place une stratégie visant à réduire sa consommation d'énergies. Une nouvelle étape s'engage à partir de ce mercredi 15 février avec une extinction partielle de l'éclairage public de 23h à 5h du matin.

Le Conseil municipal a tranché : 489 points lumineux, situés principalement dans les quartiers maîchois, sont concernés par l'extinction de l'éclairage public. Maîche rejoint ainsi les 2200 autres communes françaises qui ont fait le même choix. Les 553 points lumineux restant, situés principalement sur le réseau routier départemental, ne seront pas éteints par mesure de sécurité routière.



En adoptant cette pratique plus sobre, plus économe et plus responsable, la Ville agit pour la préservation du climat puisque l'éclairage public génère des gaz à effet de serre. L'extinction favorise le respect des horloges biologiques, ce qui réduit les dérèglements hormonaux et les troubles du sommeil. C'est aussi œuvrer pour le respect de la biodiversité (la faune, la flore et tous les écosystèmes) qui est mise en péril par la pollution lumineuse. Cette décision intègre les dispositions en faveur de la biodiversité figurant dans la Charte du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

A noter que contrairement à une idée reçue, il n'est pas constaté d'augmentation du nombre d'incidents là où cette mesure a été prise. En effet, 80 % des incivilités et cambriolages se déroulent de jour. Par ailleurs, il est prouvé que les conducteurs sont plus attentifs et prudents lorsque l'éclairage est plus sobre voire éteint. La nuit est donc bénéfique pour la sécurité routière.

2023 sera une année particulière avec des hausses inédites des prix de l'électricité (200 % d'augmentation sont prévues pour la Ville). Des mesures de régulation des températures des locaux publics sont déjà appliqués. A plus long terme, des audits énergétiques seront réalisés dans tous les bâtiments de la Ville afin de veiller aux bonnes mesures d'investissement et d'entretien à réaliser dans le futur.

Exemples d'actions menées à Maïche depuis 2018

Relampage en Led de l'éclairage public

- 1 042 points lumineux au total.
- 373 points ont été relampés en Led.
- Les anciens équipements consommaient 130 watts en moyenne sans abaissement possible.
- Les nouveaux consomment désormais seulement 30 watts.

Maîtrise des coûts de chauffage

Création de réseaux de chaleur dans plusieurs bâtiments publics (les écoles Louis Pasteur et Les Sapins Bleus, le Pôle Famille, la Maison de Santé et le Nouveau Groupe Scolaire) avec des chaufferies alimentées par des plaquettes de bois en local.

Ces modes de chauffage ont permis d'échapper au coût de l'inflation de l'énergie grâce à l'utilisation d'une ressource locale.

Contact Presse
Direction Générale - Mairie de Maïche
03 81 64 31 03